

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Le 09 février 2026 à 17h20, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, M. BERNARD, MME MEYER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- M HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
- MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU
- MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
- MME BAHOUGNE qui a donné procuration MME MEYER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME LANNELUC, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 février 2026

★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°001-26 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

**Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

↳ Le PV de la séance du 20 novembre 2025

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

A Lesparre-Médoc, 10 février 2026

